

# COMMUNIQUE N° 02 (LWFC)

\*\*\*\*\*

## Communiqué aux clubs relevant de la LWFC Dossier d'engagement saison 2021/2022

Les clubs qui n'ont pas transmis leurs dossiers d'engagement pour la saison sportive 2021/2022 doivent le faire impérativement avant la date du 1<sup>ER</sup> octobre 2021 tout dépôt ente cette date le 08 octobre 2021 sera sanctionné par une amende de 10.000.00 DA Dix mille dinars pour les clubs des divisions honneur et pré-honneur.

**Au-delà du 08 Octobre 2021, aucun dossier ne sera accepté .**

### Le Dossier D'engagement doit être constitué de pièce suivantes :

- Une fiche d'engagement dans les compétitions (imprimés à télécharger du site de la ligue)
- Une copie légalisée de l'agrément du club, s'il ya changement.
- Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et des structures du foot-ball.
- Quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue.
- Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres du club, pour la saison 2021-2022, conformément au règlement des championnats de foot-ball amateur.
- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la commission d'homologation des stades.
- Le paiement des frais d'engagement et des éventuels arriérés.
- Le Bilan financier de l'exercice 2020 et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.

